

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE MESSAGE

Si vous voulez vous amuser, lisez les journaux antisémites et nationalistes, et leurs appréciations du message présidentiel. Drumont le traite de « message en pain d'épices », Rochefort en affirme la banalité, tout en reconnaissant qu'il signifie quelque chose, puisqu'il est une « manifestation dreyfusarde ».

Q. de Beaurepaire y voit le « commencement de l'impopularité désormais irrémédiable, » du président Loubet, Cassagnac estime qu'il n'a pas dit le mot qu'il fallait pour lui faire pardonner « le hideux cortège de juifs et d'internationalistes dans lequel il a fait son entrée scandaleuse à Paris », enfin, M. Déroulède achève cinq mille sifflets, qui siffleront sa réponse aux phrases de M. Loubet.

Mais, si vous voulez être sérieux, lisez et relisez ce message. Il n'est pas ronflant, il se contente de dire ce qu'il veut, ce qu'il faut, avec une précision parfaite. C'est, avant tout le message d'un républicain, qui gouvernera pour la République et pour elle seule. Finies les compromissions avec la droite ; finies les hésitations honteuses de certains ministres en face d'une question de simple justice et qui serait terminée depuis longtemps si la justice seule avait eu à se prononcer ; finis, enfin, les espoirs injurieux et chimériques que les césariens avaient mis dans l'affolement de rares officiers qu'ils surexcitaient.

Les appels à la révolte des Drumont, Millevoye, Déroulède et Lasies, se heurteront à cette phrase, soulignée d'applaudissements unanimes chez les républicains : « l'armée nationale qui sauvegarde l'indépendance et l'intégrité de la patrie, que le pays aime et a raison d'aimer... parce qu'il sait qu'il trouvera en elle la gardienne fidèle de son honneur et de ses lois. » On ne pourrait, en moins de mots, mieux définir le rôle de l'armée dans un état démocratique.

Le message de M. Loubet est une parole probe et ferme. C'est exactement ce qu'il fallait pour mécontenter les réactionnaires et satisfaire les Républicains. Gaudeamus.

C. R.

Les obsèques de M. Félix Faure

Jeudi ont été célébrées à Paris, les obsèques de M. Félix Faure.

Des mesures avaient été prises pour que l'ordre ne soit pas troublé. Mais la force publique n'a pas eu à intervenir. La population parisienne, conviée par la proclamation du Conseil municipal à faire elle-même sa police, a su imposer silence à ceux, bien rares d'ailleurs, qui ont tenté la moindre manifestation. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Sur le parcours du funèbre cortège, toutes les têtes se sont découvertes respectueusement, devant le cercueil de celui qui, pendant quatre années, a su représenter si dignement notre Patrie.

De nombreux discours ont été prononcés au cimetière.

Les Missions étrangères.

M. Loubet a reçu à dîner, jeudi soir, au

ministère des affaires étrangères, les représentants des souverains et gouvernements étrangers, envoyés pour assister officiellement aux funérailles de M. Félix Faure

A ce dîner étaient également invités les membres du corps diplomatique et les membres du gouvernement.

A l'étranger

Des télégrammes annoncent que des services funèbres ont été célébrés dans presque toutes les capitales.

Les ambassadeurs ou les ministres de France, entourés du personnel de leur ambassade ou de leur légation, présidaient les cérémonies. Les souverains étaient présents ou représentés par des princes de leur maison, le corps diplomatique au grand complet ; les hauts personnages et les ministres assistaient au service.

Les députés arrêtés

M. Millevoye, député de la Seine, a été arrêté boulevard Montmartre pour avoir refusé de circuler, tenté de provoquer un attroupement et cherché à amener la foule.

MM. Déroulède et Marcel-Habert, se sont introduits, à la tête d'une troupe de manifestants, à la caserne Reuilly ; ils ont refusé de se retirer malgré les injonctions des autorités militaires.

Le président du conseil, prévenu au dîner du ministère des affaires étrangères, est rentré place Beauvau et a donné l'ordre au préfet de police, d'arrêter les deux députés.

Par son ordre, MM. Millevoye, Déroulède, Marcel-Habert ont été conduits au Dépôt.

M. Déroulède a adressé à M. Dupuy la lettre suivante :

« Monsieur le président du conseil, Je vous répète ce que j'ai dit hier soir à M. Cochefert. Je n'ai pas été arrêté par le poste de garde et enfermé sur l'ordre d'un des généraux présents dans la caserne de Reuilly, pour avoir refusé d'en sortir et d'obéir aux injonctions des autorités militaires.

« J'ai été arrêté pour avoir harangué les troupes dans la cour après avoir tenté de les entraîner avec moi place de la Nation.

« Toute autre version des faits est un mensonge. J'en ignore le but, bon ou mauvais, mais je suis résolu de ne m'abriter derrière aucune équivoque.

Paul DÉROULÈDE. »

Les Avocats

M. Déroulède a choisi comme avocat M^e Bertron, et M. Marcel-Habert a choisi M^e Le Senne, avocats à la cour d'appel.

Chez les Agents blessés

Ce matin, M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat, représentant le président du conseil, accompagné de M. Blanc, préfet de police, et de M. Touny, chef de la police municipale, s'est rendu chez les agents Baudoin et Ziegler, blessés de coups de stylets devant le bureau de la *Libre Parole*. Il leur a remis à chacun une médaille d'argent de 2^e classe.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT

M. Loubet ne s'installera à l'Elysée que dans les premiers jours de la semaine prochaine. M^{me} Félix Faure lui a demandé, en effet, si elle pouvait occuper ses appartements jusqu'à samedi, désir auquel M. Loubet a immédiatement acquiescé.

Les félicitations officielles

En attendant les compliments d'usage des

grandes puissances qui ne sont pas encore arrivés, M. Loubet, président de la République, a reçu les félicitations du président de la République de Costa-Rica, du président de la République de Libéria, du syndic général d'Andorre, de la municipalité de Carmaux et de Menotti Garibaldi.

Un jour de repos pour les troupes

Le ministère de la guerre a fixé à lundi le jour de repos que M. Loubet a accordé aux troupes à l'occasion de son élection.

En portant cette décision à la connaissance des corps d'armée, M. de Freycinet autorise les commandant de corps à donner aux soldats le plus grand nombre possible de permissions de quarante-huit heures pour dimanche et lundi.

M. Loubet a demandé au préfet de police d'accorder, à l'occasion de son élection, deux jours de permission supplémentaires aux gardiens de la paix et aux agents de police.

Les Dons de M. Loubet

M. Loubet a fait remettre ce matin 1,000 fr. à la caisse de secours de la préfecture de police, 1,000 fr. à la Société amicale de prévoyance de la préfecture de police, et 100 fr. à chacun des deux sergents de ville blessés jeudi.

Il a en outre, envoyé 200 fr. aux pauvres de Grignan et 200 fr. aux pauvres de Marsanne (Drôme).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 février 1899

Après quelques observations de M. Daudé, qui tient à rectifier une de ses interruptions de la dernière séance et que de vives exclamations accueillent, M. Berthelet dit, de son côté, quelques mots dans le bruit sur le procès-verbal.

Le président communique de nouvelles condoléances à l'occasion de la mort de M. Félix Faure, celles notamment des Cortés espagnols. Puis il annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre deux députés.

M. le président procède à la lecture de la lettre qu'il a reçue du procureur général pour requérir la levée de l'immunité parlementaire en ce qui concerne MM. Déroulède et Habert.

M. Deschanel ajoute que M. Castelin l'a saisi, en outre, de cette motion : « La Chambre requiert la mise en liberté provisoire de MM. Déroulède et Marcel Habert. » (Exclamations à gauche.)

L'urgence est décidée, et la discussion immédiate de cette motion est ordonnée.

Après un échange d'observations entre divers députés, la séance est suspendue pour permettre à la Chambre de se réunir dans ses bureaux et de nommer la commission des poursuites.

Sont élus : Premier bureau, MM. de La Porte ; 2^e, Lagasse ; 3^e, Coutant ; 4^e, Sauzet ; 5^e, Mesureur ; 6^e, Périvier ; 7^e, Guieysse ; 8^e, Terran ; 9^e, Antoine Gras ; 10^e, Néron Bancel ; 11^e, Millerand.

Tous les commissaires sont favorables aux poursuites.

M. Drumont posant sa candidature, dans son bureau, pour la commission des poursuites, combat la demande en autorisation de poursuites, il n'obtient que huit voix, tandis que son concurrent, favorable aux poursuites, est élu par une trentaine de voix.

La séance est reprise.

M. Sauzet, rapporteur de la commission des poursuites, dépose et lit son rapport, qui conclut à l'autorisation des poursuites contre MM. Déroulède et Marcel Habert, au maintien de l'arrestation de ces deux députés. Ces conclusions ont été prises par la commission à l'unanimité.

Le rapport indique également que la nature exacte de l'inculpation devra être déterminée par le magistrat instructeur, comme aussi la juridiction qui devra être saisie.

Une vive discussion s'engage. Finalement

l'autorisation de poursuites contre MM. Déroulède et Habert est votée à mains levées et à la quasi unanimité.

On passe alors à la motion de mise en liberté provisoire qui, mise aux voix est repoussée par 438 voix contre 109.

La Chambre décide : de discuter vendredi les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur l'élection Thompson ; de commencer les séances, à une heure, pour hâter le vote du budget et de se réunir, dans le même but, en séance exceptionnelle demain samedi.

Sénat

Séance du 24 février 1899

La séance est présidée par M. Magnin, vice-président.

L'élection de M. Bassinet, dans le département de la Seine, est validée.

Le Sénat adopte, après l'urgence déclarée, un projet approuvant la convention d'extradition entre la France et la République de Libéria.

Il reprend la discussion de la proposition tendant à garantir l'emploi et le travail des réservistes et territoriaux.

M. Magnin rappelle que l'article premier a été précédemment adopté ; il donne lecture du nouveau texte de l'article 2 proposé par la commission.

M. Lelièvre, rapporteur, à la parole pour défendre ce texte.

INFORMATIONS

Convocation d'Electeurs

L'*Officiel* publie un décret convoquant le collège électoral sénatorial de la Drôme pour le dimanche 9 avril 1899, à l'effet de procéder à l'élection d'un sénateur en remplacement de M. Loubet, élu président de la République.

Les Conseils municipaux éliront leurs délégués le dimanche 5 mars.

— Sont convoqués pour le 12 mars, à l'effet d'élire un conseiller général :

Les électeurs du canton de Lescar (Basses-Pyrénées) en remplacement de M. Doussine, décédé.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis vendredi, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Loubet.

Le conseil a pris connaissance de la lettre suivante adressée par le Président de la République au ministre de la guerre :

« Mon cher ministre,

« Au cours des funérailles nationales faites à M. le président Félix Faure, l'armée de Paris et les troupes appelées des départements ont été remarquables par leur recueillement et leur belle tenue sous les armes.

« Je vous prie de vouloir bien leur transmettre toutes les félicitations du gouvernement de la République, et l'expression de ma satisfaction personnelle.

« Recevez, etc.,

« Signé : Emile LOUBET. »

De son côté, le ministre de la guerre a envoyé au général Zurlinden, gouverneur de Paris, une lettre ainsi conçue :

« Mon cher Gouverneur,

« Je suis heureux de vous communiquer la lettre qu'a bien voulu m'adresser M. le Président de la République à l'occasion de la cérémonie funèbre d'hier.

« Je vous prie de la porter à la connaissance des troupes par la voie de l'ordre, et d'y joindre l'expression de mes félicitations personnelles.

« Agrérez, etc.,

« DE FREYCINET »

Le ministre de la guerre a fait approuver par le conseil un projet de loi relatif au classement général des places et forts qui constituent le système défensif de la France. Ce projet a été déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Commission de Législation fiscale

La commission de législation fiscale s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Albert Christophle. Après une courte allocution du président, la commission a décidé de se diviser en trois sous-commissions de onze membres chacune : 1° Sous-commission des contributions directes et enregistrement ; 2° sous-commission des contributions indirectes ; 3° questions diverses.

Les deux premières sous-commissions se sont immédiatement réunies. La première a décidé de faire une prochaine démarche auprès du gouvernement pour attirer son attention sur la loi des successions, actuellement pendante devant le Sénat.

La deuxième a été saisie du projet de loi voté par le Sénat concernant le régime des boissons, et de la proposition de M. Fleury-Ravarin sur la réforme de la Régie des contributions indirectes.

M. Constans à la présidence du Sénat

M. Constans a télégraphié à ses amis qu'il acceptait la candidature de président du Sénat.

Les écoles d'Orient

M. Constans, ambassadeur de France, accompagné du premier drogman de l'ambassade, vient d'avoir une longue entrevue avec le patriarche oecuménique au sujet des écoles françaises en Orient. Cette entrevue est très commentée et on considère unanimement qu'elle aura des suites heureuses pour l'influence française.

La conférence du désarmement

Une dépêche de Londres à la *Tribuna* dit que le gouvernement anglais aurait informé la Russie qu'il n'assisterait pas à la conférence du désarmement, si l'Italie se retirait.

La *Tribuna* croit pouvoir ajouter que les négociations en vue de la conférence ne sont jamais arrivées à ce point de rendre nécessaire l'intervention de l'Angleterre.

La *Tribuna* termine en annonçant que la reine de Hollande lancera bientôt les invitations à la conférence, mais sans doute sans y comprendre le Vatican.

La responsabilité de la Presse

M. Chauteemps déposera lundi prochain une proposition de loi tendant à établir la responsabilité de la presse.

Le député de la Haute-Savoie ne demandera pas l'urgence, mais son renvoi à une commission spéciale de vingt-deux membres.

Le contesté Franco-Brésilien

Un journal italien publie une dépêche d'Amadisant qu'à la suite d'une discussion, un différend s'est élevé entre les membres de

la commission française et de la commission brésilienne pour le règlement de la frontière.

A la Cour de Cassation

Un incident s'est produit à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui tenait son audience habituelle du vendredi. Un monsieur correctement vêtu, qu'on dit être un avocat, et qui se trouvait dans la partie de la salle réservée au public, a crié : « Vive l'armée ! »

Sur l'ordre du président Lœw, il a été arrêté par un garde de service et conduit dans le prétoire. Mais après quelques minutes d'entretien, avec les conseillers voisins de son siège, et sans même que son nom lui eût été demandé, le président Lœw a donné simplement l'ordre de l'expulser de la salle d'audience.

La Réforme du Baccalauréat

La commission de la réforme des sanctions de l'enseignement secondaire a adopté la proposition de loi Combes. Elle a décidé :

1° Que le baccalauréat sera remplacé par un certificat d'études secondaires ;

2° Que ce certificat sera délivré aux élèves des établissements de l'Etat par un jury propre à l'établissement, sous la présidence d'un professeur de Faculté, et aux élèves des établissements libres, par un jury d'Etat siégeant au centre de l'Académie ;

3° Que les certificats d'études de l'enseignement moderne seraient équivalents, sauf quelques réserves, d'ailleurs assez importantes, à ceux de l'enseignement classique.

La commission entendra prochainement le ministre de l'instruction publique.

La mise à la retraite des officiers de marine

Le Conseil d'Etat a rendu aujourd'hui son arrêt relatif au pourvoi formé par plusieurs officiers de marine, parmi lesquels M. Julien Viaud (Pierre Loti), contre la décision présidentielle qui les a mis d'office à la retraite.

Les officiers de marine gagnent leur procès.

La décision de la Haute Assemblée annule la mesure prise à leur encontre, par le motif que la commission de classement n'a pas été régulièrement consultée ; qu'au surplus, son avis n'était pas motivé, et qu'il n'est même pas allégué que les officiers visés soient incapables de remplir leur service à la mer.

Propagande orléaniste

M. Bernard, commissaire de police du contrôle, a saisi, rue du Petit-Thouars, n° 6, cinq coins gravés d'une médaille à l'effigie du duc d'Orléans. En même temps, il a saisi dix mille médailles de bronze, qui étaient prêtes à être mises en circulation.

Les événements des Philippines

On télégraphie de Washington : Le général Otis télégraphie de Manille

que la ville est tranquille. Hier, un petit détachement insurgé a été repoussé à l'est de la ville avec de grandes pertes.

Le général Miller lui avait annoncé le 19 qu'il pensait pouvoir maintenir sa position à Ilo-Ilo avec ses troupes actuelles et que les troupes insurgées qui se trouvaient à quelques milles de Ilo-Ilo étaient, croyait-il, en train de se disperser. Le drapeau américain a été hissé dans l'île Negro où la situation est très encourageante ainsi qu'à Cebu.

Le jeuneur Succi

Succi se propose de rester pendant vingt-six jours sans manger, enfermé dans une cage, scellée par huissier.

Voilà une expérience qui va nous révolutionner, car passer vingt-six jours sans manger n'est pas banal.

C'est samedi prochain, à Nantes, à 2 heures du soir, qu'aura lieu en public la pose des scellés.

Succi informe que cette expérience est populaire, à prix réduit, et que l'on pourra le visiter au prix de 0 fr. 15 c. La nuit, le prix sera augmenté.

Etant donné le succès qu'il remporta, espérons que, cette fois, il en sera certainement de même.

CHRONIQUE LOCALE

Dépôt de Remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac procédera aux achats de chevaux de 4 à 8 ans dans les localités ci-après :

Gramat, le mercredi 22 mars à 8 h. 1/2 place du marché.

Puy-l'Evêque, le jeudi 23 mars, à 8 h. 1/2 devant l'église.

CAHORS

Mouvement préfectoral

Nous sommes heureux de pouvoir compléter les renseignements du « Télégramme » au sujet du prochain mouvement préfectoral.

Cette feuille annonce que M. le Préfet du Lot doit être compris dans ce mouvement ; mais elle ne fait pas connaître, par pure modestie, le nom de son successeur. Nous tenons à combler cette lacune. M. Devais doit être remplacé par un des plus éminents correspondants du « Télégramme » : M. Devic, maire révoqué de Saint-Pierre-Toirac, par décret du 21 février.

Ce ne peut être, assure-t-on, que pour faire disparaître l'incompatibilité existant entre les fonctions de maire et celles de Préfet, que le Ministre de l'Intérieur aurait fait priver M. Devic de ses fonctions municipales.

On comprendra combien cette élévation de M. Devic à la préfecture du Lot s'imposait au Gouvernement, si l'on veut bien tenir compte de ses titres que nous relevons

dans l'arrêté de suspension et que voici :

« Considérant que des altérations ont été commises sous la responsabilité de M. Devic, maire de Saint-Pierre-Toirac, dans la liste électorale de cette commune, après que celle-ci avait été arrêtée et signée par tous les membres de la Commission ;

« Considérant que ce magistrat municipal a procédé à l'adjudication de la ferme des biens communaux sans observer les dispositions de la loi ayant pour but d'assurer la liberté des enchères et d'en garantir la sincérité ;

« Considérant notamment que M. Devic a majoré la superficie de sa culture de chanvre, dont la déclaration devait être faite pour pouvoir bénéficier de la prime allouée en vertu des lois du 13 janvier 1892 et 9 avril 1898, cela dans le but d'obtenir une prime plus considérable que celle à laquelle il avait droit. »

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le lundi 27 février 1899, à 8 heures précises du soir, pour la session de février.

Ordre du jour :

- Nomination des Commissions.
- Dépenses imprévues, Compte rendu.
- Soutiens de famille, Avis.
- Bourses au collège de jeunes filles.
- Pension à Leyme de l'aliénée Vve Andral.
- Pétitions et affaires diverses.
- Rapports des Commissions.

Conférence de M. Le Bret

Nous rappelons que M. Le Bret, professeur au lycée Gambetta, traitera ce soir samedi le sujet suivant : « Conditions scientifiques du bonheur conjugal. »

Contributions indirectes

M. Dujarric de Larrivière, commis principal des contributions indirectes à Cahors, est nommé contrôleur à Perpignan.

Cours d'adultes

Patronage de jeunes filles. — Dimanche 26 février, de 2 heures à 6 heures, il sera organisé une soirée récréative à l'école de la place Thiers, par Mlle Bonnet.

Ecole de la rue du Lycée. — Lundi 27 février, de 8 à 9 heures, M. Rajade fera une leçon d'instruction civique.

Ecole du Vieux-Palais. — Mercredi 1^{er} mars, de 8 à 9 heures, M. Linol fera une causerie sur l'alcoolisme.

Acte de probité

M. Ayot, voiturier, a trouvé sur la route de St-Daunès à St-Pantaléon un demi sac de blé qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

Théâtre de Cahors

Prochainement, l'excellente troupe de M. Raffit nous donnera le grand opéra tant goûté du public cadurcien :

Lucie de Lammermoor

Grand Cirque National

Direction : LÉONARD frères
La matinée de vendredi, organisée pour

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIX

ENNEMIS EN PRÉSENCE

Et ce fut avec un visage et d'un ton également rudes qu'il demanda au paysan :

— C'est donc vous qui avez acheté le château et les biens de nos maîtres.

Cet abord d'une hostilité évidente n'alluma rien dans la fixité paisible de la prunelle de Joseph Arnould.

— Moi ou un autre, qu'est-ce que ça fait répliqua-t-il placidement, puisqu'ils étaient à vendre ?..

Il ajouta en regardant son adversaire en face :

— M'est avis, citoyen Hattier, que vous ne deviez point l'ignorer, et que feu votre père ou votre sœur Denise auraient pu vous apprendre que cette acquisition n'avait causé ni tort ni dommage à personne.

Cette riposte adroite rappelait au lieutenant

je service rendu au garde chasse et à sa fille par le défunt aubergiste et par ses héritiers.

— C'est vrai, fit-il, non sans quelque embarras ; tant de choses me sont passées par la tête depuis douze heures que j'avais oublié que c'est à votre famille que je dois d'avoir retrouvé ma sœur dans le logis où nous sommes nés, où ma mère a vécu et où mon père est mort.

Le paysan haussa les épaules :

— Pas besoin de me remercier. Les gens sont faits pour s'entraider et les amis ne sont pas des Turcs, dieu merci. L'ex-houzzard et la demoiselle tenaient à rester au pavillon : ils y sont restés voilà tout. Cela ne nous a rendus ni plus riches ni plus pauvres. L'ex-houzzard était le plus honnête homme du monde et la demoiselle était une sainte. Notre Florence qu'elle a censément élevée l'appelle sa petite maman, et j'ai souvent pensé qu'un prince était seul digne d'avoir une pareille ménagère... Maintenant, si vous croyez me redevoir quelque chose, donnez-moi votre main, mon officier ; nous serons quittes.

Philippe Hattier avait au plus haut point le culte de la mémoire de son père et l'adoration de sa sœur. La façon à la fois brusque et respectueuse dont l'aubergiste du *Cop-en-Pâte* parlait du vieillard et de la jeune fille lui alla droit au cœur.

Les natures vives et généreuses sont sujettes aux plus soudains revirements...

Les préventions du lieutenant se dissipaient à vue d'œil.

Il en était à se reprocher d'avoir pu un ins-

tant soupçonner l'ainé des Arnould...

Celui-ci reprit :

— Jadis, quand on était sur les bancs de l'école, on se tutoyait gros comme le bras... Mais à présent qu'on est devenu un personnage, avec grade, épaulettes et tout ce qui s'ensuit...

Philippe lui tendit la main.

— Vous êtes toujours mon camarade Joseph, dit-il.

Le paysan serra énergiquement la main qu'on lui offrait.

— A la bonne heure ! Ça fait plaisir ! Quand on ne s'est pas revu depuis chez le magistrat !..

Un contentement supérieurement joué anima sa physionomie atone :

— Ah ça, poursuivit-il, ne m'aviez-vous donc pas reconnu en entrant ? Moi je vous ai reconnu tout de suite... Il est vrai que ma sœur Florence nous avait prévenus de votre arrivée :

Puis s'interrompant pour rire :

— Hé ! sachez-vous, mon lieutenant, à votre mine rébarbative, en m'interrogeant tout à l'heure, est-ce que je n'ai pas cru un moment que vous alliez m'accuser d'avoir assassiné le gentilhomme.

Le fils aîné d'Agnès Chassard était élève de sa mère. En dehors des mystères de l'hôtellerie sanglante, il se transformait instantanément et absolument par l'unique effort de sa volonté. Le lynx de la police le plus habile à filer le crime dans une ville d'un million d'âmes, n'eût jamais deviné ce qui se cachait sous cette métamorphose constante et complète, sans solution de continuité, sans invraisemblance, ré-

sultat de la réunion de l'étude de la nature. En cet instant, par exemple, son air, sa pose, son accent étaient tels, que l'officier de gendarmerie, — qui n'était pas un pensionnaire cependant, — faillit rougir de s'être laissé deviner.

Le juge de paix intervint :

— Le citoyen Arnould, fit-il, est intimement persuadé que M. des Armoises a été assassiné. C'est aussi mon avis. Il est constant que cette disparition inexplicable ne saurait être le résultat d'un accident — on connaîtrait ou et comment cet accident a eu lieu, et qu'elle rentre tout à fait dans la catégorie de ces crimes locaux, si je puis m'exprimer ainsi, dont cette contrée semble avoir le triste monopole, et dont les auteurs ont réussi jusqu'à présent à se dérober à notre action...

L'aubergiste ébaucha un geste de menace : — Si je les tenais !.. Des malandrins qui nous ruinent... Plus un voyageur sur les routes !.. Les draps de lit du *Cop-en-Pâte* sont des mois sans être touchés !..

Il larmoya entre ses dents :

— Ecoutez donc, un château, un parc, tout un domaine qui vont nous demeurer sur les bras sans nous rapporter un rouge liard...

Le magistrat continua :

— Les misérables avaient paru depuis quelque temps faire trêve à leurs sinistres agissements... — Voici qu'il se sont réveillés.

— Eh bien, déclara nettement Joseph Arnould, il faut les rendre dormir en leur coupant le cou.

A suivre).

les élèves des écoles et les orphelins de la ville, avait attiré une foule nombreuse au Grand Cirque National.

Les artistes se sont surpassés. Ce soir représentation avec un programme nouveau et très varié.

Débuts de *Caracola*, homme serpent, et de M. George, l'*Auguste* du cirque Fernando, de Paris.

Demain dimanche, grand spectacle choisi, matinée et soirée par toute la troupe.

Pieuvre vivante

Nous engageons vivement nos lecteurs à se rendre sur la promenade Fénelon, voir un spécimen du curieux animal qu'est la pieuvre.

La pieuvre est un animal effrayant qui n'a ni dents, ni venin, ni pinces, ni griffes et elle est pourtant de toutes les bêtes la plus formidablement armée.

Victor Hugo, qui savait si génialement peindre les horreurs tragiques, décrivait ainsi, dans les *Travailleurs de la Mer*, cette bête monstrueuse :

« Contact odieux que cette gélatine qui enveloppe le nageur, où les ongles labourent, qu'on déchire sans la tuer, qu'on arrache sans l'ôter... »

« La griffe, c'est la bête qui entre dans vos chairs : la ventouse, c'est vous-même qui entrez dans la bête. Vos muscles s'enflent. Vos fibres se tordent, votre peau éclate sous une peau immonde. »

Ce serait dommage de ne pas profiter de l'occasion pour aller voir ce « charmant » animal qui ne séjournera que quelques jours dans notre ville.

A l'aquarium contenant la pieuvre est joint un musée renfermant des phénomènes très curieux.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 25 février 1899

Décès

Mention, Marc, cordonnier, 76 ans, rue Feydel, 21.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Election au Conseil général.

— M. Peyrichou, Conseiller d'arrondissement du canton de Lauzès, pose sa candidature à l'élection pour le Conseil général du 5 mars prochain.

Jusqu'ici on ne connaît pas de concurrent à M. Peyrichou.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Conférence populaire.

— Aujourd'hui, à huit heures du soir, M. Fabre, instituteur adjoint, fera à la mairie une conférence publique sur « la Russie ».

Arrondissement de Figeac

St-PIERRE-TOIRAC. — Révocation.

— Par décret du Président de la République, en date du 21 février 1899, M. Devic, maire

de St-Pierre-Toirac, révoqué de ses fonctions.

St-CÉRÉ. — Dans la matinée du 19 courant un incendie s'est déclaré dans une maison d'habitation sise au faubourg Lascabanes, commune de St-Céré, appartenant au sieur Lacayrouse cultivateur.

Les dégâts, évalués à 7,000 fr. sont couverts par une assurance.

BAGNAC. — Enquête. — Plainte ayant été portée, la gendarmerie procède à une enquête au sujet d'une rixe qui a éclaté à Bagnac entre deux voisins ; l'un d'eux a reçu plusieurs coups produits par un corps dur à la paupière inférieure de l'œil gauche.

LIVERNON. — Le Conseil municipal convoqué d'office, à deux reprises différentes, par les soins de M. le sous-Prefet de Figeac, s'est refusé à se rendre aux convocations pour la nomination d'un maire et d'un adjoint. M. Delpon, maire et M. Réveilhac adjoint, sont démissionnaires.

C'est demain qu'aura lieu la troisième et la dernière convocation, en vue de cette élection.

L'assemblée municipale voudra-t-elle continuer à s'insurger contre la loi. Si oui, on ne pourra que lui en laisser toute la responsabilité.

Mais, qui paiera les pots cassés ?... L'avenir nous l'apprendra.

Arrondissement de Gourdon

St-GERMAIN. — Foire. — Favorisée d'un temps exceptionnellement bon pour la saison, la foire de St-Germain a été passablement bonne sous tous les rapports.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 32 à 36 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 500 à 800 fr. la paire ; affaires actives sur les jeunes bœufs aux prix de 250 à 400 fr. ; veaux, 0 fr. 70 le kilo.

Brebis avec agneaux, de 28 à 35 fr. la pièce ; ceux de boucherie, de 25 à 30 fr. la pièce ; antenaises, de 18 à 20 fr. la pièce.

Porcs de charcuterie, de 55 à 60 fr. les 50 kilos ; porcelets en petite quantité et valant de 20 à 25 fr. la pièce.

Volaille, de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le 1/2 kilo ; lapins domestiques, de 0 fr. 30 à 0 fr. 35 le 1/2 kilo.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

Quatre ans de souffrances. — Vitry (Haute-Marne), le 9 avril 1898. Depuis quatre ans que je souffrais d'une maladie de foie, de coliques hépatiques, la digestion se faisait très difficilement. Depuis que je prends des Pilules Suisses, je n'ai plus ressenti de ces coliques qui me faisaient tant souffrir, et je me porte bien. M^{me} Marie SORGUES (Sig. lég.) A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été très calme, il ne s'est fait du reste que fort peu d'affaires.

Le 3 0/0 clôture à 102,95 au lieu de 102,92, le 3 1/2 0/0 à 103,85 au lieu de 103,80 ; l'amortissable ferme à 101,15.

La Banque de France sans changement cote 3,920.

Le Crédit Foncier à 757 est en hausse de 5 fr. ; le Crédit Lyonnais a monté de 3 fr. à 895 ; le Comptoir National d'escompte clôture à 592 et la Société Générale à 576. La Banque spéciale des valeurs industrielles est recherchée à 263.

Le Suez a passé de 3,595 à 3,599.

Les fonds étrangers sont en baisse : l'Italien à 96,15, l'Extérieure à 55,40. Le Turc clôture à 23,90, la Banque Ottomane à 577 et le Russe 3 0/0 1891 à 94,75.

La Ville de Paris vend à ses guichets et à ceux des grands établissements de Crédit, ainsi que chez les trésoriers et receveurs des finances, au prix de 397 fr., les obligations de 400 fr. de l'emprunt 1894-1896. Ces titres sont très recherchés à cause de l'attrait des lots et comme constituant un placement de tout repos.

Sur le marché en Banque, les actions de la Société Continentale d'automobiles se traitent couramment à 72 et 74,50

FAITES-LE SAVOIR A VOS VOISINS

Il vaut mieux être retiré de l'eau au moment où l'on est sur le point d'être noyé que de ne pas être retiré du tout ; néanmoins, si nous avions à choisir, je crois bien que nous préférions être sauvés dès que nous sommes tombés à l'eau.

Or, comme nous ne pouvons prévoir ni quand, ni comment l'accident peut arriver, il n'est donc guère pratique de prendre des précautions dans le but de les appliquer instantanément en cas de besoin.

Voilà justement la raison pour laquelle tant de personnes sont, ou blessées ou tuées de différentes manières et que tant d'autres souffrent si longtemps et si cruellement d'une maladie quelconque et en meurent enfin. La plupart du temps le secours arrive trop tard pour pouvoir être d'aucune utilité. Alors que faut-il faire ? me demanderez-vous. Une chose bien simple, comme vous aller en juger ; ne jamais manquer de faire savoir à vos voisins que tel ou tel remède vous a été de la plus grande utilité dans telle ou telle maladie, afin qu'à leur tour ils sachent d'avance ce que vous autres vous n'avez appris qu'à la suite d'une longue et dangereuse maladie.

Voici du reste un exemple qui vous fera mieux comprendre : Madame Poulain qui habite Dunkerque, est actuellement âgée de 45 ans, et fut pendant longtemps gravement malade. Ayant atteint l'âge critique, elle eut une maladie des organes digestifs, qui devint bientôt si douloureuse qu'elle eut à cesser tout travail.

Dans une lettre datée du 21 septembre, 1897, son mari s'exprime à ce sujet de la manière suivante : « Ma femme souffrait affreusement. Elle avait de si fortes nausées que dès qu'elle avait pris un peu de nourriture elle le rendait immédiatement. Elle avait à l'estomac une douleur cuisante comme si elle avait été causée par un fer rouge, mais qui était due à l'inflammation, comme nous l'apprimes plus tard, et qu'aucun des remèdes ne semblait soulager. Elle devint d'une maigreur excessive et dormait à peine car ses douleurs étaient bien plus vives la nuit que le jour. Elle souffrait aussi beaucoup de la constipation.

Les médecins ne pouvaient rien faire pour elle, et sa condition devint des plus dangereuses. Vers cette époque, c'est-à-dire au moment où nous avions perdu tout espoir, une dame me parla enfin d'un remède qui l'avait guérie d'une maladie semblable à celle de ma femme.

« Essayez la Tisane américaine des Shakers, » me dit-elle, « et votre femme sera bientôt guérie. »

« Sans plus tarder je me procurai un flacon de ce remède chez un pharmacien. Les premières doses lui firent du bien, car les vomissements cessèrent, et elle put reposer un peu pendant la

nuit. Les douleurs d'estomac diminuèrent et en continuant son traitement elles finirent par disparaître entièrement, ainsi que la constipation. L'appétit lui revint et la digestion se fit facilement. A l'heure qu'il est, elle a repris son travail comme par le passé et n'en éprouve aucune fatigue. Trois flacons de Tisane américaine des Shakers ont suffi à opérer cette guérison inattendue. Je consens volontiers à la publication de cette lettre. » (Signé) Gustave Poulain, 7, rue St. Eloi, à Dunkerque (Nord). La signature ci-dessus a été légalisée par M. Cevroy, adjoint de Dunkerque.

« Depuis longtemps, » écrit une autre personne, « je menais une vie misérable, à cause d'une dyspepsie ou indigestion chronique. J'éprouvais continuellement du dégoût pour les aliments et comme conséquence je ne mangeais pas assez pour entretenir mes forces. Cela était d'autant plus regrettable que mes occupations étaient très dures et très fatigantes. Mon sommeil était interrompu et souvent rempli d'affreux rêves. Je devins excessivement faible et la nourriture la plus légère était comme un poids intolérable que j'avais sur l'estomac. Cet état de maladie et de faiblesse ne céda à aucun traitement. Heureusement que j'entendis parler un jour des nombreuses guérisons opérées par la Tisane américaine des Shakers dans des cas réputés très sérieux, surtout dans les maladies des organes digestifs. Je me procurai un flacon de ce remède et huit jours après je me sentais décidément mieux. Au cinquième flacon je n'avais non seulement plus de douleurs, mais je me sentais en excellente santé. Depuis ce temps-là je n'ai jamais eu un instant d'indigestion. Vous devez vous imaginer ce que je pense de la Tisane américaine des Shakers. » (Signé) Veuve Carton, 1, rue du Chemin Vert, à Montdidier (Somme) ; le 25 octobre, 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Périn adjoint de Montdidier.

Pour plus amples renseignements (expédiés franco) concernant cet unique remède, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

MARCHES

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	239	161	60 à 74
Vaches.	40	8	48 à 60
Moutons.	631	395	75 à 88
Porcs.	1377	1337	58 à 63

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1976	1780	0.56 à 0.92
Vaches.	611	582	0.53 à 0.90
Taureaux.	179	171	0.48 à 0.67
Veaux.	1649	1405	0.93 à 1.36
Moutons.	14996	13850	0.60 à 1.00
Porcs.	5377	5180	0.84 à 1.12

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Les débats étaient clos.

Les jurés se levèrent pour passer dans la salle des délibérations... Et les magistrats, remettant leur toque sur leur tête, quittèrent le tribunal. Les gendarmes ammenèrent Edgar.

L'instant était solennel, redoutable.

Jamais curiosité plus poignante n'avait agité un public d'assises. Qu'allait-il sortir des délibérations du jury ? Un acquittement ? Une condamnation ?

Tout le monde, nous devons le dire, tout le monde, sauf naturellement Henri Soulac et son complice, le misérable Tartas, tout le monde souhaitait l'acquittement. La plupart même dans l'auditoire n'en doutaient pas. Des mains se tendirent vers le grand-père

de l'accusé, qui semblait impassible dans son fauteuil, mais dont l'émotion était telle qu'il serrait à les briser les bras de son siège.

— Il est sauvé ! lui dit-on.

— Il sera sûrement acquitté.

— M^r Durand a été superbe.

Le vieillard ne répondait pas.

Ce qu'il voulait, c'était une justification indiscutable, éclatante.

Il regardait son petit-fils comme condamné malgré l'acquiescement, si un doute était resté dans l'esprit d'un seul des jurés ou d'un seul spectateur.

Aussi ce qui se passait autour de lui l'intéressait peut-être. Et peut-être était-il le seul à ne pas attendre avec impatience la rentrée des magistrats.

Il ne voyait dans l'acquiescement que la liberté qui permettait à celui-ci de faire des recherches, de retrouver le vrai coupable peut-être et de se réhabiliter, et il le désirait pour cela seulement, mais il ne se déclarait pas satisfait tant que justice ne serait pas faite, tant que l'innocence d'Edgar, du dernier représentant des Cordouan, n'aurait pas été démontrée, éclatante, aux yeux de tous. Comme la femme de César, un Cordouan ne devait pas être soupçonné.

Ainsi, sans doute pensait Edgar, car il était sorti de la salle d'audience moins ému, moins enflammé que l'on ne l'eût supposé. Pour lui tout était fini. Il n'avait plus rien à attendre de la justice des hommes, — puisque les débats n'avaient introduit aucune lumière au milieu des ténèbres dans lesquels il se débat-

tait.

Même s'il était acquitté, ne resterait-il pas dans l'esprit de beaucoup de gens une arrière-pensée ?

Ne dirait-on pas que M. de Cordouan avait été relâché faute de preuves, mais que c'était bien lui qui avait fait le coup ?

Et pour rien au monde Edgar n'aurait voulu voir persister un pareil doute dans les esprits.

Ce qu'il eût voulu, ce qu'il eût souhaité, ce qui lui tenait au cœur, c'est qu'on eût dévoilé devant tout ce monde qui était là, devant tout Bordeaux qui était dehors, l'oreille aux aguets pour recueillir les nouvelles et les bruits sortant du palais, c'est qu'on eût dévoilé, disons-nous, la trame odieuse, la trame infâme ourdie contre lui ; c'est qu'il eût pu prouver qu'il ne mentait pas, qu'il avait été étranger au crime et que ce drame dans lequel on l'avait accusé d'avoir joué le rôle principal, il n'avait été qu'une victime plus malheureuse que la pauvre Delphine Lagrange, car les souffrances de cette dernière étaient finies, tandis que les siennes commençaient.

Cette satisfaction suprême lui avait été refusée, et le malheureux sentait bien qu'elle lui échappait maintenant pour toujours.

Si le coupable n'avait pas été découvert pendant l'enquête faite après le crime, pendant le bruit produit par le procès, quel espoir pouvait-il lui rester qu'il fût pris quand il serait loin, condamné, et qu'on ne parlerait plus de lui ?

Il est vrai que s'il était acquitté, libre, il pourrait lui-même faire des démarches.

Il secouait la tête.

Des démarches ? Et lesquelles ?

Là où les agents, où son oncle avaient échoué, comment réussirait-il ?

Non, non, tout était bien perdu !

Et Ariane ?

Le malheureux garçon n'osait même pas y penser. Malgré la lettre reçue, la lettre qui lui avait prouvé qu'il n'était pas oublié, qu'on ne doutait pas de lui, — pouvait-il la revoir avant que le mystère fût éclairci, victorieusement éclairci ? Non, cent fois non !

Telles étaient les pensées qui assaillaient l'esprit de notre ami, pendant les instants qu'il passa dans la petite salle où nous l'avons déjà vu à la fin de la première audience, attendant que le jury eût fini de délibérer.

Ecrasé sur un banc, le front bas, comme écrasé sous le poids de sa terrible destinée. Il roulait machinalement, sans songer même à l'allumer et à la fumer, une cigarette qu'un gendarme lui avait offerte.

La vie lui apparaissait toute noire, toute enfumée comme un ciel d'orage, sans un éclairci, sans une lueur, de quelque côté qu'il se tournât.

Qu'avait-il donc fait pour mériter tant de tortures.

Dans la salle où nous ramenons le lecteur, l'agitation était à ce moment à son comble.

On trouvait bien longue la délibération du jury... Pour les uns, c'était bon signe ; pour les autres, au contraire, cela ne sentait rien de bon.

(A suivre.)

**USAGES LOCAUX EN VIGUEUR
DANS LE DÉPARTEMENT (1)**

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et tribunaux, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de jurisconsultes autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcours; du curage des cours d'eau; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très grande utilité.

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « *Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban.* » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

BIBLIOGRAPHIE

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1344, du 25 février 1899.

La Bastille; découverte des substructions de la Tour de la Liberté, par le Dr Capitan. — Une illusion d'optique, par P. de M. — Les moyens de transport à Londres, par Daniel Bellet. — Le bateau Henry; embarcation insubmersible et invulnérable, par Louis Turgan. — L'ours des Alpes, par J. Corcelle. — Le télégraphe à Madagascar, par Henri Dehérain. — Greffe sur un chapon, par D. V. — Le cidre et la fièvre typhoïde, par Henri de Parville. — Les arbres à caoutchouc de l'Amérique, par Eugène Poisson. — FELIX FAURE. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 20 février 1899, par Ch. de Villedeuil. — Un nouvel unicycle, par D. Lebois.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 26 février 1899.

V^{no} Nacla: Chronique. — Eugène Fourrier: Dîner de Labadens. — Daniel Lesueur: Comédienne (suite). — Claire Vautier: Inutile (suite). — Constant Améro: Blanche-Neige (fin). — Pierre Maël: Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon: Cœur de Savant (suite). — V^{no} Nacla: L'enfant (suite).

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE
JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an: Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiants aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles: œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS:

1^o 48 pages de texte: Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc.; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins; 3^o Une Feuille de Patrons, grande nature ou des Patrons découpés; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT:

Travaux variés sur étoffe: Sac à lorgnette, Fond de plateau; Ornaments d'église: Chasuble, Pale; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

36^e ANNÉE

Même administration que le « Journal des Demoiselles »

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles. Illustré de 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Chaque livraison renferme en outre: Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-sixième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles; pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

14, — rue Drouot, — 14, Paris

Paris et départements, un an: 6 fr. — Union postale: 7 fr.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices:

Une Causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux, Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux Patrons découpés. — Une Gravure de Modes coloriée. — Un Courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planche trimestrielle », contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux

ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

VIENT DE PARAITRE

NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^{re}

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE:

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir:

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes;
- 2 — — de Paris à Quimper;
- 2 — — de Paris à Limoges;
- 2 — — de Paris à Toulouse;
- 2 — — de Paris à Tours;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande nature. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

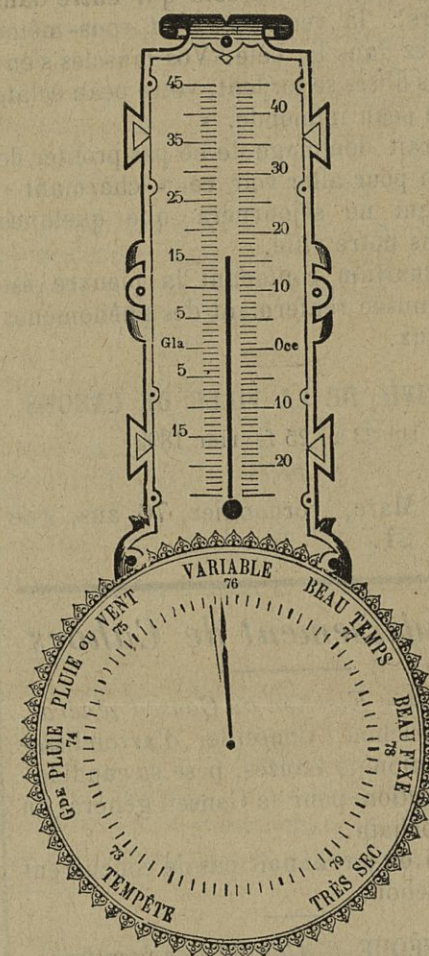
P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

nts et Dentiers livrés en 48 heures.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 1.
id. maxima de la veille: 16.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

**LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors:**

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

L'un des gerants: B. ALIBERT

LIEBIG Véritable Extrait de Viande **LIEBIG**

LIEBIG

LIEBIG

LIEBIG

LIEBIG

INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.